

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER 2022)**

**AVIS DE MOTION**

---

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'un avis de motion sera présenté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mercredi, 15 décembre 2021 à 12 h 15 PM**, en vue d'adopter, à une séance subséquente, le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)*.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Ce projet de règlement prévoit l'imposition d'une taxe spéciale 0,0447 \$ par 100 \$ d'évaluation, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2022.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4).

Montréal, le 7 décembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

